

**Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Léo Tindemans
à la Chambre le 7 juin 1977 et au Sénat le 7 juin 1977**

Mesdames, Messieurs, les accords qui ont permis la constitution du Gouvernement qui se présente devant vous ont nécessité quelque deux cent heures de négociations. C'est dire la somme d'efforts de conciliation, d'imagination et de volonté qu'il a fallu pour surmonter les difficultés et les oppositions.

Le contenu de ces accords vous est connu et les débats de demain permettront à l'opposition et à la majorité d'en discuter les mérites et les faiblesses. Je m'abstiendrai donc de retenir votre attention par une synthèse qui ne pourrait être qu'inutile et incomplète.

Mais je voudrais, et avec force, dire aux représentants du pays et au pays lui-même que si la majorité qui s'est formée et qui représente 80 % des électeurs, a consenti cet effort sans précédent, c'est que pour tout observateur lucide il fallait réussir ou aller à la dérive. La Belgique se trouve face à deux défis qui, s'ils ne sont pas relevés avec succès, sont l'un et l'autre suffisamment graves pour hypothéquer lourdement, sinon irrémédiablement, son avenir et son existence.

D'une manière lapidaire, mais je crois assez exacte, je définirais leur nature en les résumant comme suit : les Belges veulent-ils continuer à vivre ensemble et comment ? Et si oui, de quelle manière leur assurer au mieux les moyens de le faire dans une société humaine, juste et prospère ?

Pour mesurer correctement la portée de la nouvelle politique à mener par ce Gouvernement, nous devons la situer dans un contexte historique dans lequel notre pays, placé à la croisée des grandes cultures et civilisations, est parvenu à affirmer l'identité propre de ses Communautés. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, aujourd'hui comme alors. L'accord politique fondamental qui sous-tend la déclaration gouvernementale, revêt une signification et une résonance dont, je le crois, l'on ne trouve guère de précédent. Aujourd'hui comme alors, il s'agit pour nous de rien moins que d'affirmer solennellement le vouloir-vivre collectif des Belges.

En dépit des vicissitudes de son histoire, ce pays a toujours trouvé en lui-même la volonté de sauvegarder, dans des rapports de force constamment modifiés, son émancipation et son développement. Flamands, Wallons et Bruxellois, ressortissants de nos deux Communautés et de nos trois régions, ont puisé en eux-mêmes le courage de remettre en question leurs jugements les plus arrêtés, leurs convictions trempées dans le feu des controverses. Ces préventions et ces méfiances, issues d'interminables querelles, tissaient au fil des années la trame décevante de notre vie publique.

Ce courage et cette aptitude à dominer l'ombrageux repli sur soi où l'on s'installe lorsque s'éternisent les polémiques, ce sont là, Mesdames et Messieurs, les vertus éminentes qui président au Pacte communautaire. Elles en ont permis l'aboutissement et en déterminent la substance. Ce document important est joint à la déclaration gouvernementale. Il demandera encore, dans les mois qui viennent, des efforts soutenus pour qu'il soit traduit dans des textes légaux et réglementaires. Sa mise en oeuvre définitive postule en outre une révision ultérieure de la Constitution.

Il va de soi qu'il faut tenir compte également, dans ce domaine, des Belges de langue allemande. Au moment où nous mettons en chantier une réforme importante de l'Etat, nous devons rechercher des solutions adéquates à leurs problèmes spécifiques.

Ce pacte peut, si nous le voulons avec assez de fermeté, de générosité et d'ouverture d'esprit, devenir notre grande charte de réconciliation. Qui ne voit, inversement, qu'à nous écarter de son esprit et de sa lettre, nous glisserions à nouveau sur la pente funeste de nos vieilles discordes, et à quelles extrémités elles nous conduiraient, attisées qu'elles seraient alors par l'amertume et la déception ?

Cette déclaration gouvernementale n'est pas comme les autres. Elle situe l'action de l'Exécutif bien au-delà des missions qui lui sont ordinairement dévolues. Certes, la recherche d'un surcroît de bien-être pour la population, la définition d'une stratégie résolue et cohérente destinée à combattre le chômage et à relancer l'économie demeurent comme il se doit au premier rang de nos préoccupations. Mais à tout cela s'ajoutent l'ambition et la nécessité de tracer les contours d'une Belgique où nos Communautés trouveront de nouvelles raisons d'espérer en leur destin propre et en leur collaboration féconde.

La tâche exaltante à laquelle le Gouvernement convie le pays et en tout premier lieu la représentation nationale est ni plus ni moins que la redéfinition d'un pays. Un pays, ce n'est pas l'État que l'on subit, c'est l'idéal qu'on assume, c'est la somme des réalités tirées du coeur et de la raison qui nous incitent à vivre ensemble. Dresser le nouvel inventaire de ces raisons est la tâche à laquelle nous vous convions. Le tournant pris par notre histoire nous prescrit impérieusement de l'entreprendre et d'y persévérer.

Le second de nos impératifs est le refus de subir passivement les lourdes conséquences d'une crise mondiale qui ébranle les bases de notre système économique et social. La vérité est que notre pays, disposant d'une économie ouverte et vulnérable, risque d'être la victime d'un relatif appauvrissement. Cette vérité, nous voulons la dire clairement à tous nos concitoyens pour qu'ils comprennent mieux les solutions proposées par le Gouvernement et la manière dont il entend les réaliser.

L'appauvrissement qui nous menace réside d'abord dans la rareté irrémédiable d'un certain nombre de matières premières et de produits de base vitaux, assortie de fortes hausses internationales de prix. Cette situation appelle une politique prévoyante de l'énergie et des matières premières.

Un deuxième facteur d'appauvrissement possible réside dans le transfert d'activités économiques vers d'autres pays et d'autres continents résultant d'une nouvelle répartition internationale du travail. Le nouvel ordre économique international, auquel la Belgique veut contribuer, implique pour notre pays une restructuration et une reconversion d'une partie importante de notre économie, sans pour autant conduire à une politique néo-protectionniste.

Ce développement, souhaitable pour le monde occidental et tout particulièrement pour la Belgique, constitue cependant un défi considérable qui exige une orientation aussi rapide que possible de la politique industrielle vers des secteurs à haute valeur ajoutée et vers des activités à technologie avancée. La planification contractuelle, l'adaptation et la restructuration de nos entreprises et en particulier le développement des petites et moyennes entreprises, une politique d'exportation efficace sont des bases essentielles à cet égard, ainsi que l'expose en détail l'accord gouvernemental.

Le troisième facteur d'appauvrissement potentiel est sans aucun doute l'inflation qui peut être destructrice d'emploi. Elle a des causes tant nationales qu'internationales.

C'est pourquoi le Gouvernement, outre son action au plan international, utilisera avec le maximum d'efficacité l'ensemble des instruments de politique anti-inflatoire, principalement sur le plan de la politique monétaire, des finances publiques et de la maîtrise des prix et des coûts. Dans ce cadre, l'assainissement du budget constitue une des préoccupations majeures du Gouvernement.

La stimulation de l'activité économique et la promotion de l'emploi auront incontestablement une répercussion positive sur les finances publiques. Néanmoins, un retour immédiat à l'équilibre budgétaire ne peut être envisagé au moment où une relance s'avère encore nécessaire. Cependant, le Gouvernement établira sans délai un plan quinquennal d'assainissement des finances publiques et en poursuivra l'exécution avec toute l'énergie requise. Des ressources complémentaires seront recherchées en premier lieu par la lutte contre la fraude fiscale. En outre, le Gouvernement examinera les conditions d'une répartition plus équitable des charges fiscales.

La forme d'appauvrissement la plus pénible et en même temps la plus intolérable sur le plan social est, sans aucun doute, le chômage. Il est la conséquence de la crise économique et aussi de deux phénomènes inconnus antérieurement, notamment l'offre plus importante de main-d'oeuvre féminine et la forte croissance de notre population jeune arrivant sur le marché de l'emploi.

Le Gouvernement considère la lutte efficace contre le chômage -également dans ses aspects structurels- comme une priorité absolue. Dans notre économie mixte, la réalisation du plein emploi appelle la mise en oeuvre à la fois de l'initiative privée, qui sera puissamment encouragée par le Gouvernement, et de l'initiative publique qui, sur pied d'égalité et moyennant des conditions de concurrence loyale, doit contribuer au renforcement et au renouvellement de nos structures industrielles.

Le Gouvernement développera l'action entreprise en matière de primes d'emplois et de stages. Il déploiera des efforts particuliers pour accroître le nombre des chômeurs mis au travail, notamment en créant un cadre spécial temporaire. Enfin, il accélérera la formation professionnelle, spécialement dans les métiers où il existe une pénurie de main-d'oeuvre en même temps qu'il prendra les initiatives visant à revaloriser le travail manuel.

Ces quatre défis qui comportent autant de risques d'un relatif appauvrissement de notre pays, peuvent cependant, grâce à une politique vigoureuse, soutenue par la collaboration de tous les citoyens, être transformés en quatre chances importantes :

- le nouvel ordre économique international, grâce auquel un bien-être plus grand et plus équitable pourra être réparti dans le monde ;

- l'usage judicieux des matières premières et de l'énergie grâce auquel les gaspillages seront combattus ;

- la lutte incessante contre l'inflation par laquelle la compétitivité de notre économie sera sauvegardée ;

- le plein emploi principalement pour les jeunes générations grâce auquel leur formation professionnelle et leur volonté de travail pourront être valorisées.

Tous ces éléments doivent jeter les bases d'un nouveau progrès économique et social.

Pour y atteindre, le Gouvernement adresse un appel aux partenaires sociaux, afin d'aboutir par la concertation au nécessaire consensus social.

Le redressement économique et le retour à une croissance économique satisfaisante ne constituent cependant pas des objectifs en eux-mêmes. Le Gouvernement estime que ce n'est pas seulement la quantité des biens produits qui importe, mais bien davantage la qualité de la vie. Il n'entre pas dans mes intentions, je le répète, d'énumérer tous les points de l'accord gouvernemental relatifs à la politique sociale.

Néanmoins, je veux en souligner quelques axes importants. La qualité de la vie dépend de la qualité de l'homme. Aussi, des chances plus égales et plus grandes de parvenir à l'épanouissement au sens large du terme et au progrès social seront accordées pour que chacun puisse réaliser pleinement toutes ses potentialités.

L'amélioration des conditions d'existence des moins favorisés de la société constituera un élément fondamental de la politique du Gouvernement. Ainsi, la liaison au bien-être des prestations sociales est confirmée, les pensions seront augmentées, les injustices éliminées et le minimum vital amélioré. Une attention particulière sera accordée aux handicapés, notamment par l'harmonisation du statut des handicapés physiques et mentaux et l'augmentation de l'allocation pour l'aide d'une tierce personne.

La politique familiale mérite une attention toute particulière. C'est pourquoi des mesures spéciales seront prises pour aider les familles à assumer pleinement leurs tâches sur le plan humain, social et éducatif.

Les inégalités juridiques qui frappent encore la femme seront éliminées. La protection de la vie privée sera garantie par la loi. La sécurité des citoyens fera l'objet de l'attention toute particulière du Gouvernement.

L'environnement requerra un effort constant pour rencontrer notre volonté de rendre notre monde habitable. Une politique d'amélioration et de sauvegarde du milieu de vie indique, par ailleurs, l'aménagement du territoire, la rénovation urbaine et rurale, ainsi qu'une politique de logement adaptée à chacune des Régions.

Le transport en commun, le logement social, les institutions médico-sociales d'aide familiale et de soins en faveur du troisième âge prennent place dans la liste des priorités de ce Gouvernement.

En ce qui concerne la politique de santé, l'accent sera mis sur l'éducation sanitaire, une meilleure organisation de la médecine préventive, une organisation plus rationnelle des soins assortie d'un contrôle qualitatif et quantitatif, un planning rigoureux des institutions hospitalières et des équipements lourds, un contrôle efficace des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques.

Le régime de la Sécurité sociale constitue le fondement de la protection du citoyen aux aléas de l'existence. Ce régime a trouvé son origine dans la nécessité de satisfaire les besoins vitaux des groupes les plus faibles de la société. Au stade actuel, nous devons avoir le courage de soumettre à un examen approfondi l'ensemble du système, et tout particulièrement l'assurance maladie-invalidité, compte tenu de l'efficacité de son fonctionnement, des besoins nouveaux, de l'évolution démographique et des distorsions qui sont apparues avec le temps.

Ces réformes ne peuvent intervenir qu'en concertation avec les interlocuteurs sociaux et dans l'optique d'une meilleure harmonisation du régime existant. L'objectif est de parvenir à une répartition plus équitable des revenus, ainsi qu'à une simplification des institutions et des formalités administratives. Une nouvelle programmation sociale pour les indépendants sera élaborée dans le cadre d'une réforme progressive des régimes.

Une nouvelle époque s'ouvre pour l'agriculture et l'horticulture. Différents aspects de ces professions seront confiés aux Régions. L'agriculture constitue, par ailleurs, le secteur où l'intégration européenne a été la plus poussée. Une politique européenne qui tienne compte de nos possibilités de production, d'une part, des besoins et de la faim dans le monde, d'autre part, sera énergiquement défendue. L'évolution des revenus de la population occupée dans ces secteurs doit être parallèle à celle des autres secteurs comparables.

Pour parvenir au renouveau économique, au plein emploi, à un véritable progrès social, le rétablissement de la confiance au sein des entreprises est une condition essentielle. Un progrès appréciable pourrait déjà être réalisé si les travailleurs étaient mieux informés des décisions prises dans l'entreprise, surtout celles de grande dimension. Néanmoins, une réforme plus fondamentale de l'entreprise ne peut être proposée qu'après une sérieuse concertation et en accord avec les interlocuteurs sociaux concernés.

Nous ne pouvons oublier que le programme que nous vous proposons ne peut être réalisé que dans un cadre international plus large.

L'évolution récente a fait apparaître combien la construction européenne est encore fragile et combien la volonté de renforcer cette construction est encore défaillante. La Belgique poursuivra ses efforts en vue d'aboutir à une plus grande unification européenne, à l'élection directe d'un Parlement européen ayant des compétences réelles, à une amélioration des procédures de prise de décision, surtout en ce moment où de nouvelles candidatures s'annoncent.

En matière de défense, nous restons membres de l'OTAN avec, comme ligne de conduite, l'affectation optimale des effectifs et des moyens pour atteindre une efficacité maximale avec un minimum de charges pour la population. Par ailleurs, la Belgique poursuit ses efforts en faveur d'un désarmement équilibré, simultané et contrôlé.

Notre attitude à l'égard des pays en voie de développement répond à une triple orientation : un nouvel ordre économique international, une stratégie de développement appropriée, une adaptation des moyens et des instruments de la politique de coopération.

J'ai essayé de vous esquisser l'esprit qui doit animer ce Gouvernement ainsi que les grandes options qui ont été arrêtées.

Tant au plan national qu'international, notre génération est confrontée à un défi exceptionnel. Pour y répondre, la collaboration de beaucoup sera nécessaire. Aussi, j'affirme que la coalition dont le soutien populaire est, j'en suis sûr, d'une ampleur inusitée, est décidée à relever ce défi. Dans cette perspective elle a l'ambition d'être le Gouvernement de la grande chance.

Ce Gouvernement doit sortir le pays des difficultés économiques et préparer et amorcer l'après-crise.

Les années soixante ont été l'âge d'or de la société de consommation, caractérisée par la période la plus longue de croissance économique qu'ait connu l'histoire. Les années septante furent le temps des grandes interrogations et des remises en cause.

Normalement ce Gouvernement doit atteindre les années quatre-vingt et assurer la charnière entre le passé et l'avenir, entre la société industrielle et la société post-industrielle.

Au cours de cette période, la Belgique devra également revoir fondamentalement ses structures institutionnelles, afin d'unir davantage Communautés et Régions, grâce à l'octroi de compétences à leur profit et, partant, de responsabilités accrues.

Ce temps sera celui où l'homme, menacé de perdre sa personnalité, jouira de la plénitude de ses droits. Pour nous, les droits de l'homme doivent trouver leur traduction dans la législation et, entre autres, dans la législation sociale. Ce temps sera celui où la famille, cellule indispensable de la société, fera l'objet de nos préoccupations particulières. Ce temps sera celui où l'on trouvera une meilleure définition des rapports entre individu, famille et société.

Nous devons éviter que le Gouvernement en soit réduit à devenir le maillon le plus faible dans le processus de prise de décision. Ceci implique en tout premier lieu qu'il puisse s'appuyer sur le consensus le plus large possible du Parlement qui, dans notre démocratie politique, représente la population, et qu'il pratique une concertation permanente avec les forces socio-économiques organisées. Une seconde exigence est que le Gouvernement accorde une incontestable priorité à l'intérêt général, qu'il obtienne des citoyens un maximum de solidarité, qu'il se consacre au sort des plus faibles et des moins favorisés, qu'il combatte les privilèges injustifiés, qu'il défende les droits de tous et qu'il ait le courage de rappeler les citoyens à leurs devoirs, contrepartie nécessaire de leurs droits.

Le Gouvernement sait qu'il prend un risque en proposant ce programme et en présentant cette déclaration. Mais le risque calculé, l'audace et l'esprit d'entreprise sont inhérents à la vie, à l'activité économique, à la science et au fonctionnement de l'Etat.

Un Gouvernement ne peut affronter seul une telle tâche : il doit pouvoir compter sur la majorité du Parlement ainsi que de l'opinion publique.

Je peux concevoir qu'au sein du Parlement tout le monde n'approuve pas le programme économique et social du Gouvernement. Mais est-il téméraire d'imaginer que la distinction entre majorité et opposition disparaisse lorsqu'il s'agira d'adopter et de réaliser le Pacte communautaire ?

En toute hypothèse, je pose expressément la question : est-il impensable que nous réalisions dans ce domaine une union nationale, dans un esprit de grande réconciliation et d'unité de vues à l'égard de l'avenir du pays ?

Une telle politique serait tout à l'honneur de notre pays et prouverait qu'aux grands moments de notre histoire nous pouvons nous rallier à une politique qui se situe très au-delà des questions de personnes, des ambitions ou des oppositions artificielles.

C'est pour cette raison que le Gouvernement s'adresse à tous nos compatriotes et surtout à ceux qui, par leur attitude constructive, veulent contribuer à un véritable renouveau. Nous devons également veiller à assurer le meilleur enseignement et la meilleure éducation pour nos enfants. Nous devons donner à chacun les plus grandes chances d'épanouissement, tout particulièrement

au plan professionnel. Nous devons viser à faire, à nouveau, de la joie au travail un sentiment normal. Nous devons encourager, orienter, guider l'esprit d'entreprise. Enfin, nous devons faire en sorte que ce monde soit également habitable pour les enfants, pour les malades, les handicapés, ainsi que pour les personnes du troisième âge.

Plus généralement, le Gouvernement mettra à l'étude des mesures qui, dans le cadre de la pacification entre les Communautés, pourraient contribuer à la réconciliation entre tous les citoyens.

Le Gouvernement qui demande votre confiance n'est, certes, pas un Gouvernement ordinaire. Mais il a la volonté de réaliser un certain nombre d'objectifs que j'ai décrits beaucoup trop sommairement, ainsi que à d'assurer à nouveau à notre pays une place enviable parmi les peuples.

Cette déclaration et la composition du Gouvernement vous auront sans doute fait comprendre ce que nous voulons changer. Aussi suis-je confiant dans la volonté du Parlement d'assumer avec nous ces changements pour le bien du pays.

